INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11 N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

91 00245

2 657 *415*

(51) Int Cl⁵ : F 16 M 13/02; B 08 B 5/02

(12)

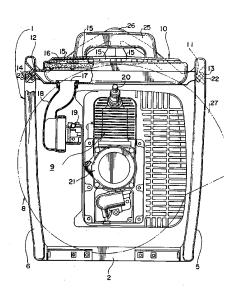
DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

- 22) Date de dépôt : 10.01.91.
- (30) Priorité : 24.01.90 JP 466990.

71) Demandeur(s) : Société dite: KIORITZ CORPORATION — JP.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 26.07.91 Bulletin 91/30.
- 56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (72) Inventeur(s) : lida Giichi.
- 73) Titulaire(s) :
- 74 Mandataire : Cabinet Lavoix.
- (54) Machine à moteur, portable à dos.
- 67 Cette machine comprend: un chassis porteur (1) comportant des éléments latéraux de garde (6) sur ses deux côtés, une soufflante (8) fixée sur le chassis porteur (1) par l'intermédiaire d'organes amortisseurs de vibrations un moteur (9) relié à la soufflante (8), et un filtre à air (10) ayant des parties d'extrémités latérales et disposé derrière la soufflante (8) et au dessus du moteur (9), les extrémités latérales (11, 12) du filtre à air (10) sont fixées respectivement sur les éléments latéraux de garde (6) du chassis (1). Si les organes amortisseurs subissent des détériorations et causent la séparation de l'ensemble soufflante/moteur du chassis (1), cet ensemble ne peut pas tomber, étant retenu par le filtre (10).



FR 2 657 415 - A1



La présente invention est relative à une machine à moteur, du type portable à dos.

D'une façon générale, une machine à moteur, du type portable à dos, telle qu'une machine de nettoyage 5 par soufflage du type portable à dos, est équipée d'un chassis pour les épaules, qui permet à l'opérateur de porter la machine tout en travaillant. Les composants de cette machine qui sont relativement lourds et qui engendrent des vibrations, par exemple la soufflante et le 10 moteur, sont fixés sur ce chassis d'épaules par l'intermédiaire d'un dispositif d'isolation des vibrations, par exemple des organes amortisseurs de vibrations en caoutchouc. Un exemple d'un tel chassis d'épaules comprend un élément principal avec, des deux côtés, des éléments la-15 téraux de garde, qui sont formés solidairement en matière plastique. Ce chassis d'épaules classique est considéré comme étant avantageux du fait de son faible prix de fabrication et d'assemblage. Cependant, les éléments latéraux de garde de ce chassis d'épaules classique sont 20 relativement faibles. En outre, si les organes amortisseurs de vibrations précités en caoutchouc subissent une détérioration, il existe un risque que la soufflante et le moteur associé, et autres tombent du chassis porteur. De plus, du fait que le filtre à air du moteur associé 25 est fixé sur celui-ci, qui constitue la source de vibrations, les organes de fixation du filtre à air sont susceptibles de prendre du jeu par suite des vibrations du moteur, ayant pour résultat une fuite d'air etc.

L'invention a en conséquence pour but de fournir 30 une machine à moteur, du type portable à dos, qui supprime les problèmes précités de la technique antérieure et qui est de construction simple et commode.

Suivant l'invention, il est prévu une machine à moteur du type portable à dos, comprenant: un chassis 35 porteur ayant, des deux côtés, des éléments latéraux de

garde, une soufflante fixée sur le chassis, par l'intermédiaire d'organes amortisseurs de vibrations, un moteur relié à la soufflante, et un filtre à air ayant des parties latérales d'extrémités sur ses deux côtés et dispo-5 sé en arrière de la soufflante et au-dessus du moteur, les parties d'extrémités latérales du filtre à air étant fixées respectivement aux éléments latéraux de garde du chassis porteur.

Avec cette construction, le filtre à air contri-10 bue à renforcer le chassis porteur et, en même temps, est isolé des vibrations de la soufflante et du moteur. De plus, si les organes amortisseurs des vibrations sont détériorés et causent par suite la séparation de la soufflante et du moteur de l'élément principal du chas-15 sis porteur, il n'y a pas de risque que la soufflante et le moteur tombent immédiatement, du fait que la soufflante serait retenue par le filtre à air. Ainsi, filtre à air sert d'organe de renforcement pour le chassis porteur, de sorte qu'avec cette construction il 20 n'est pas nécessaire d'adjoindre un élément supplémentaire de renforcement, même sur un chassis porteur léger et relativement faible. Ainsi, avec la machine à moteur du type portable à dos suivant l'invention, qui est de construction simple et est économique à fabriquer, toute 25 détérioration du filtre à air due aux vibrations être complètement éliminée et, en même temps, la soufflante et le moteur sont empêchés de tomber.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va 30 suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels:

la Fig.1 est une vue d'arrière en coupe partielle d'une machine de nettoyage par soufflage, à moteur, du type portable à dos suivant un mode de réalisation de 35 l'invention; la Fig.2 est une vue latérale en coupe de la machine de la Fig.1;

la Fig.3 est une vue en perspective du chassis porteur de la machine représentée à la Fig.1.

Un mode de réalisation de l'invention est représenté dans son application à un appareil de nettoyage à soufflage, à moteur, du type portable à dos. Cette machine comprend un chassis porteur 1 qui est composé d'un élément principal 2 destiné à être tenu contre le dos 10 d'un opérateur, et des éléments latéraux de garde 5 et 6, qui sont formés sur les deux côtés de l'élément principal 2 et sont incurvés vers l'arrière, sur des parties de parois minces 3 et 4 venues de matière avec l'élément principal 2 du chassis. La totalité du chassis porteur 1 15 est formée d'une seule pièce en matière plastique, en forme de U. Une soufflante 8 et un moteur à essence 9 du type à deux temps, à refroidissement par air, qui est relié à la soufflante 8, sont fixés à cet élément principal 2 du chassis 1, réalisé comme indiqué plus haut, 20 par l'intermédiaire d'un nombre approprié d'organes amortisseurs de vibrations 7 en caoutchouc, ou analogue. Le moteur 9, qui sert de dispositif d'entraînement, est disposé derrière la soufflante 8. Les organes amortisseurs 7 en caoutchouc servent à empêcher les vibrations 25 de la soufflante 8 et du moteur 9 d'être transmises au chassis porteur 1 et à l'opérateur qui le transporte.

Un filtre à air 10, qui est constitué par une boite allongée horizontalement, est disposé au-dessus du moteur 9 et en arrière du carter 27 en volute de la 30 soufflante 8. Ce filtre à air 10, qui s'étend en travers des éléments latéraux de garde 5 et 6, comporte des parties d'extrémités latérales 11 et 12 qui sont fixées respectivement sur des moyens de fixation 22 et 23 prévus dans les portions supérieures respectives des éléments latéraux de garde 5 et 6 par des boulons 13 et 14

respectivement. Ainsi, le filtre à air 10 est fixé au chassis 1, qui est protégé des vibrations, ce qui signifie que le filtre à air 10 est isolé des vibrations de la soufflante 8 et du moteur 9. Ce filtre à air 10 aspife de l'air extérieur à travers plusieurs orifices tubulaires d'aspiration 15 qui sont formés de façon à réduire le bruit. L'air ainsi aspiré est épuré en traversant un filtre spongieux 16 et est distribué au carburateur 19 du moteur 9 par l'intermédiaire d'un orifice de sortie 17 et d'un conduit flexible 18. La référence 20 désigne une bougie d'allumage par étincelles du moteur 9. Les références 21 et 24 désignent un démarreur du type à réenroulement (dont la poignée est située à l'extrémité externe d'un câble n'est pas représentée), et un résertoir de combustible, respectivement.

La référence 26 désigne une partie de fixation d'une sangle où sont fixées les extrémités supérieures de bretelles de transport (non représentées).

Avec cette construction, les éléments latéraux 20 de garde 5 et 6 sur les deux côtés du chassis porteur 1 sont reliés l'un à l'autre par le filtre à air 10, renforçant ainsi l'ensemble du chassis 1. En outre, du fait qu'il est isolé des vibrations de la soufflante 8 et du moteur 9, le filtre à air 10 peut travailler constamment 25 dans des conditions satisfaisantes sans provoquer de perturbations. De plus, si les organes amortisseurs de vibrations 7 en caoutchouc viennent à être détériorés et sont cause de la séparation de la soufflante 8 et du moteur 9 de l'élément principal 2 du chassis 1, le carter 30 en volute 27 de grand diamètre de la soufflante 8 trouve pris par le filtre à air 10, de sorte que la soufflante 8 et le moteur 9 sont empêchés de tomber immédiatement, assurant ainsi la sécurité du fonctionnement.

de nettoyage par soufflage, à moteur, peut encore être renforcée si, comme dans l'exemple représenté, une poignée de transport 25 fait saillie sur l'extrémité supérieure du carter en volute 27, ou si les deux éléments 5 latéraux du carter 27 en volute sont respectivement ajustés dans des ouvertures 28 et 29 prévues dans les éléments latéraux de garde 5 et 6 du chassis 1.

6

REVENDICATIONS

1-Machine à moteur, du type portable à dos, comprenant: un chassis porteur (1) comportant des éléments latéraux de garde (5,6) sur ses deux côtés, une souffilante (8) fixée sur le chassis porteur (1) par l'intermédiaire d'organes amortisseurs de vibrations (7), un moteur (9) relié à la soufflante (8), et un filtre à air (10) ayant des parties d'extrémités latérales (11,12) et disposé derrière la soufflante (8) et au-dessus du mo-10 teur (9), lesdites parties d'extrémités latérales (11,12) du filtre à air (10) étant fixées respectivement sur les éléments latéraux de garde (5,6) du chassis porteur (1).

2- Machine suivant la revendication 1, caracté15 risée en ce que le chassis porteur (1) est formé d'un élément principal (2) destiné à être tenu contre le dos d'un opérateur, et desdits éléments latéraux de garde (5,6) qui sont formés sur les deux côtés de l'élément principal (2) et incurvés vers l'arrière avec des élé20 ments de paroi mince (3,4) et venus de matière avec l'élément principal (2) du chassis, la totalité du chassis porteur (1) étant formée d'une seule pièce en matière plastique, avec l'élément principal (2) et les éléments latéraux de garde (5,6) reliés les uns aux autres de telle sorte que la totalité du chassis (1) peut présenter en vue de dessus une forme en U.

FIG. I

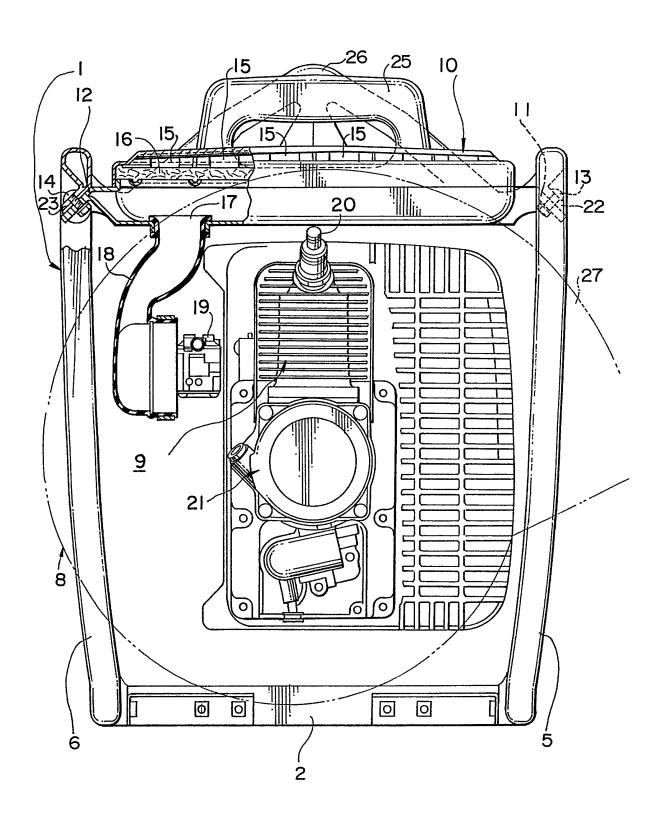


FIG. 2

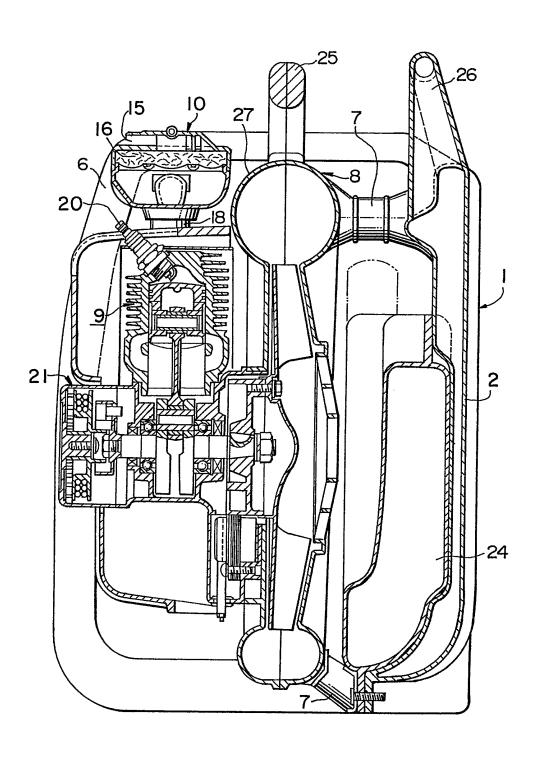


FIG. 3

